

# Taxe d'apprentissage

L'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ) Clermont Auvergne est une composante de l'université Clermont Auvergne.

Il forme vos collaborateurs dans les **domaines de la formation, de l'enseignement et de l'éducation** : formateur en entreprise, ingénieur pédagogique numérique, cadre en prévention et promotion de la santé...

Nous accueillons une grande diversité d'étudiants et de stagiaires de la formation continue au sein de nos formations.

Afin de répondre au mieux aux exigences des professionnels en activité, ces dernières sont **dispensées sous forme hybride (= formation en présence et à distance) et sont ouvertes à la formation continue (apprentissage ou contrat de professionnalisation)**.

En choisissant de verser votre taxe d'apprentissage à l' INSPÉ Clermont Auvergne, vous soutenez activement la stratégie d'innovation pédagogique de l'Inspé et participez à la formation de vos futurs salariés ou des enseignants de vos enfants .

## Comment verser à l'Inspé Clermont Auvergne ?

Vous pouvez utiliser le formulaire ci-dessous pour verser à l'INSPÉ une partie de vos 13%, flécher la formation (facultatif), et payer par carte en ligne, par virement ou par chèque.

<https://api.dsi.uca.fr/paybag/registration/form/event/TA2021>(<https://api.dsi.uca.fr/paybag/registration/form/event/TA2021>)

Un reçu libératoire qui vaut justificatif fiscal vous sera transmis directement par mail à réception du paiement par l'agence comptable.

**NB : L'Inspé perçoit la catégorie B du Hors Quota ou Barème.**

# L'INSPÉ Clermont Auvergne propose plusieurs diplômes donnant droit au versement de la taxe d'apprentissage

- Licence professionnelle "Métiers de la santé : prévention et éducation à la santé"
- Master "Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation" 1er degré
- Master "Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation" 2nd degré
- Master "Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation" Encadrement éducatif
- Master « Sciences de l'éducation » :
  - Parcours « Formation de formateurs dans le milieu de l'enseignement, de l'entreprise, de collectivités et des services »
  - Parcours « Scolarisation et besoins éducatifs particuliers »
  - Parcours « Numérique et accompagnement des mutations pour la formation »
- Master "Santé publique" parcours « Éducation à la santé des enfants, adolescents et jeunes adultes. »

## Contact

Service financier de l'INSPÉ

04 73 31 71 64

finances.inspe@uca.fr

## Informations

Site du ministère de l'Économie

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/taxe-apprentissage>(<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/taxe-apprentissage>)

## Plaquette d'informations à télécharger

[Cliquez ici](https://inspe.uca.fr/medias/fichier/taxe-apprentissage_1605184901060-pdf?ID_FICHE=85205&INLINE=FALSE)([https://inspe.uca.fr/medias/fichier/taxe-apprentissage\\_1605184901060-pdf?ID\\_FICHE=85205&INLINE=FALSE](https://inspe.uca.fr/medias/fichier/taxe-apprentissage_1605184901060-pdf?ID_FICHE=85205&INLINE=FALSE)) pour télécharger la plaquette

<https://inspe.uca.fr/inspe/presentation-et-organisation/taxe-dapprentissage>(<https://inspe.uca.fr/inspe/presentation-et-organisation/taxe-dapprentissage>)